



Réseau de données sécurisé plus (RDS+)

Le réseau de données sécurisé plus (RDS+) fait partie du système national d'échange de données sécurisé (SEDS) et constitue la base de ce projet. En 2025, le système d'accès aux données (SAD) a été intégré au projet RDS+. Un réseau de suivi de la situation (RSS) complète le système d'échange de données. Après une analyse de la situation, il a été décidé d'échelonner les travaux.

Le RDS+ est un réseau de transport à large bande de couche 2 capable de transférer d'importants volumes de données et doit servir de base à tous les systèmes télématiques de la protection de la population qui ont trait à la politique de sécurité. Cela signifie qu'à l'avenir, il servira de système central de communication de la protection de la population et de la gestion de crises à l'échelle nationale. Il s'appuie sur le réseau de conduite suisse.

La couche 3 de RDS+ vise à assurer la mise en réseau IP sécurisée des systèmes de communication des états-majors de conduite fédéraux et cantonaux et des exploitants d'infrastructures critiques (EIC). Même en cas de panne d'électricité prolongée ou de pénurie d'électricité, RDS+ doit continuer à fonctionner pendant au moins quatorze jours.

Avancement du projet et prochaines étapes (état au 31.12.2025)

Contexte

1^{re} étape : sites cantonaux

Fin 2025, les 21 sites cantonaux prévus avaient été raccordés, dont une partie avec redondance. Des problèmes de câblages ont retardé le raccordement de trois autres sites cantonaux. Ceux-ci devraient être raccordés début 2026, tout comme un autre site pour lequel le financement a pu être clarifié. Pour les trois sites restants, les raccordements interviendront à une date ultérieure en raison de nouvelles constructions à réaliser. Le raccordement dans la Principauté de Liechtenstein est aussi prévu pour 2026.

2^e étape : sites de la Confédération

Conformément à la décision de principe concernant l'architecture du raccordement des sites de la Confédération prise lors de la réunion de direction du 28 avril 2025, la priorité sera accordée aux centres de calcul PRIMUS et CAMPUS. La plupart

des sites de la Confédération prévus pourront ainsi déjà être raccordés via l'infrastructure existante de l'OFIT. La mise en œuvre de ces premiers raccordements est prévue pour le premier trimestre 2026.

Il sera possible ensuite de raccorder les sites de la Confédération à partir de ces deux centres de calcul en respectant les exigences de RDS+. L'OFIT a été chargé d'élaborer un concept à cet effet. Les travaux correspondants ont déjà commencé.

3^e étape : exploitants d'infrastructures critiques

Des ateliers ont été organisés avec huit EIC. Parmi eux, deux ont commandé un raccordement et un autre a manifesté son intérêt.

Prochaines étapes

Selon la nouvelle planification, le projet devrait s'achever fin 2029 (au lieu de fin 2027 comme le prévoyait le message).

1^{re} étape : sites cantonaux

Les autres sites cantonaux seront raccordés conformément à la planification suivante :

- Raccordements cantonaux encore à réaliser (sans redondance) : AG, GL, SH
- D'ici 2026 : TI, Principauté de Liechtenstein, et raccordement avec redondance de certains cantons
- Pas encore planifiés : BS, VS, BE-BZP. Motif : nouvelles constructions à réaliser

Les raccordements cantonaux nécessaires pour l'exploitation pilote de LAFIS sur RDS+ (ZH, ZG, LU) vont maintenant être configurés au niveau cantonal. Les premiers tests pourront être effectués par la suite.

2^e étape : sites de la Confédération

Sur la base de la décision relative à l'architecture du raccordement des sites fédéraux, un concept sera élaboré par l'OFPP, l'OFIT, le cdmt Cyber et le secteur TNI de la ChF sous la direction de l'OFIT. La mise en œuvre de la phase 1 (raccordement central) aura lieu au premier trimestre 2026.

3^e étape : exploitants d'infrastructures critiques

Les causes et les conséquences du manque d'intérêt des EIC feront l'objet d'une analyse et les mesures possibles seront examinées.

Défis actuels

- Intérêt modéré des EIC pour RDS+

- Négociation et finalisation des contrats cantonaux jusqu'à leur signature
- Interprétation différente de l'étendue des prestations (p. ex. applications disponibles, services de base) de SEDS/RDS+ par la Confédération, les cantons et les EIC. Absence d'une vision commune contraignante

RDS+ : passerelles vers les partenaires

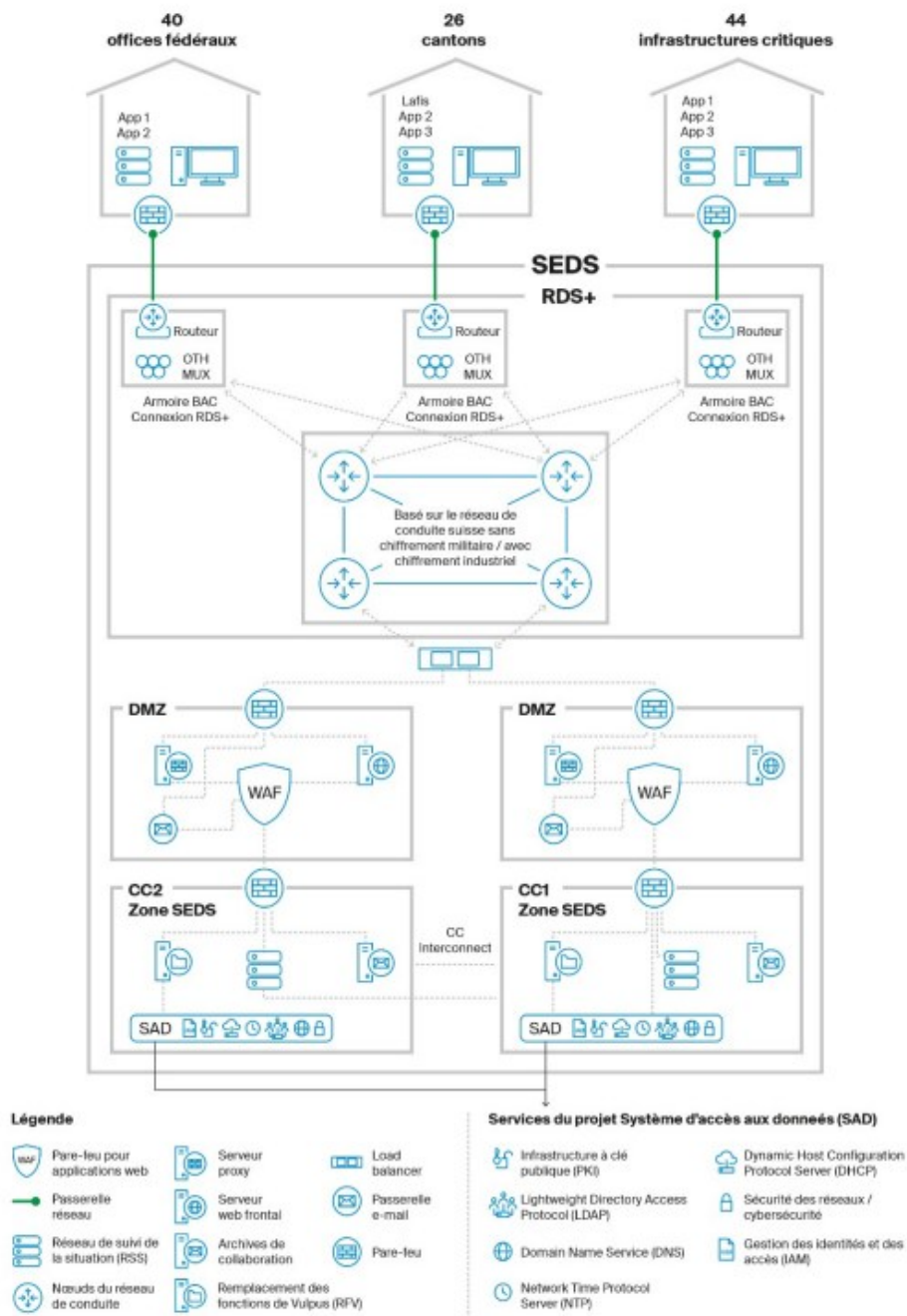


Illustration : architecture du SEDS

Rôle de la Confédération

La Confédération est responsable des composants centraux RDS+ jusqu'au point de transmission du site de la Confédération, du canton ou de l'EIC. Les conditions et prescriptions relatives à l'utilisation des systèmes, à leur exploitation et à leur adaptation technique sont établies en collaboration avec la Confédération, les cantons et les EIC.

Rôle des cantons et des EIC

Les cantons et les EIC sont responsables de la résilience de l'infrastructure des bâtiments (emplacement du point de transmission) et assurent via leurs composants décentralisés le transfert des données depuis le point de transmission jusqu'à leurs utilisateurs, avec un même niveau de disponibilité et de sécurité.

Données du projet	
Responsabilité	OFPP, Division Gestion des programmes Entrepreneur général pour la mise en place et l'exploitation du RDS+, couches 1 à 3 : cdmt Cyber
Durée	Lancement : 2021 Fin : 2029
Décisions politiques	Parlement : libération du crédit d'engagement sept. 2019 Libération partielle des moyens financiers de la 2 ^e étape (déc. 2022) Libération du reste des moyens financiers de la 2 ^e étape (juin 2025)
Investissements	Mandat de projet actuel : 87,6 millions de francs Planification actuelle : 87,6 millions de francs Dépenses à ce jour : 21,9 millions de francs
Ressources financières de la Confédération	150 millions de francs d'investissement selon le message SEDS
Ressources financières des cantons / des EIC	Coûts d'investissement pour le renforcement de leurs sites Pour 2026 et 2027, participation aux coûts d'exploitation annuels à hauteur de 125 000 francs par raccordement. En raison de l'évolution des coûts de revient et des conditions générales, la participation aux frais d'exploitation pour 2028 et les années suivantes doit être recalculée à partir de début 2027 et négociée avec les participants.

Incidence (estimation canton Zoug)

Finances	Oui - Projet : financement OFPP (jusqu'au point de transmission) - Exploitation : financement canton, 125 000 francs par année
Organisation	Oui - LAFIS - Configuration du raccordement - Projet « Vision 2025 »
Droit	Non
Calendrier	Non
To do (objets à livrer)	- Contrat avec le canton (responsabilité : OFPP) - Pilote LAFIS (responsabilité : OFPP) - Configuration du raccordement RDS+ (responsabilité : canton)